

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS :

Seront inscrits à l'école de danse les élèves ayant remis les documents suivants :

- Le règlement intérieur rempli et signé par le représentant légal ou l'élève majeur.
- Un certificat médical récent
- Le règlement des cotisations trimestrielles (à voir selon le programme choisi) et de l'adhésion annuelle de 15€/ personne.

Pour les élèves de la classe concours :

- une photocopie recto verso de la carte d'ID ou passeport de l'élève ou du livret de famille.

COTISATIONS :

La cotisation annuelle est due à l'inscription.

L'école vous offre des facilités de paiement, mais aucun remboursement ne pourra être effectué en cas de défection durant l'année sauf sur présentation exclusive d'un certificat médical ou d'un justificatif de déménagement.

Vous pouvez payer en une ou trois fois au moment de l'inscription, en chèque, espèces ou par virement bancaire. Les chèques seront encaissés en début de chaque trimestre.

Merci de mettre au dos des chèques le nom et prénom de l'élève.

Les 3 trimestres sont repartis ainsi :

- Septembre à Décembre
- Janvier à Mars
- Avril à Juin

PLANNING :

Les cours débutent le 9 septembre 2024 et se terminent le 30 juin 2025. Sauf exception, les cours n'ont pas lieu les jours fériés et durant les vacances scolaires.

Le planning peut subir quelques changements si les effectifs de certains cours sont insuffisants.

DROIT À L'IMAGE :

Les élèves ou le responsable légal autorisent la diffusion éventuelle de photos et/ou vidéos prises par la professeure lors des cours et du spectacle annuel. Elles peuvent être utilisées et publiées sur le site de l'école, la page Facebook ou Instagram de l'école, utilisées sur différents supports édités par l'école (CD, DVD).

RÈGLES DE BONNE CONDUITE :

La direction a la possibilité d'interdire l'accès de l'école à toutes personnes dont elle estime le comportement ou la présence susceptible de porter atteinte au respect des personnes ou à la sécurité et au bon déroulement des cours.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les locaux de l'école de danse.

TENUE :

Les élèves doivent se présenter dans une tenue de danse correcte et les cheveux attachés.
Classique et néoclassique : collant rose , justaucorps blanc pour les enfants, (couleur au choix pour les ados), demi pointes ou pointes et chignon obligatoire.

Les baskets pour le hip-hop seront uniquement utilisées en salle et pour le contemporain prévoir des chaussettes propres utilisées uniquement pour le cours. Une tenue de danse est exigée pour les cours de contemporain.

En fonction des décisions sanitaires, il peut arriver que le port du masque soit exigé.

SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE :

À la fin de chaque année est prévu un spectacle auquel peuvent participer tous les élèves ayant suivi les cours pendant l'année. Ceci devront participer aux répétitions et s'engagent à payer le/les costumes du spectacle.

CLASSE PREPRO JUNIOR :

Ce parcours junior est ouvert à chaque danseur à partir de 9 ans. Les danseurs souhaitant intégrer ce parcours seront auditionnés par un jury professionnel.

Programme du parcours prépropro junior :

- Un planning hebdomadaire de cours techniques dans plusieurs disciplines Minimum 3 cours obligatoires par semaine
- De manière ponctuelle des stages, rencontres chorégraphiques.
- Une participation aux concours nationaux et internationaux (groupes, solos, duos)
- Des spectacles riches de créativité sur des sites différents (salles, théâtre, extérieur)

Les Critères d'admission à cette option sont : un bon niveau technique , une grande disponibilité, un investissement et une motivation sans faille, un bon esprit de groupe et être passionné !

Le danseur s'engage à être présent aux cours collectifs et aux répétitions sans exception. Le manque d'assiduité ne peut être toléré car chaque absence pénalise le travail du groupe et des danseurs réguliers. L'élève peut être exclu de ce parcours si la présence, l'assiduité et le travail ne sont pas respectés.

CLASSE DANSE :

Choréart a depuis 3 ans un partenariat avec le collège Jeanne d'Arc d'Apt une classe artistique aux horaires aménagés de la 6ème à la 3ème : La Classe danse Amadeus, avec également 3 possibilités de parcours pédagogiques :

- Un parcours enrichissant avec un cours intensif un après-midi à la MJC d'Apt durant le temps scolaire
- Un parcours soutenu avec un cours intensif un après-midi à la MJC et une inscription au sein de l'école de Bonnieux pour un ou deux cours (pratique amateur soutenu)
- Un parcours intense avec l'intégration au parcours prépa pro junior avec plusieurs cours proposés dans plusieurs disciplines, des stages dispensés par des intervenants professionnels et des rencontres et sorties pour un suivi plus affirmé et à visée professionnelle.

Les élèves souhaitant intégrer cette 3ème option du parcours pédagogique seront auditionnés devant un jury professionnel.

DÉROULEMENT DES COURS :

Les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours de danse.
Les parents ne pourront attendre leurs enfants dans les locaux de l'école de danse Choréart durant le cours ceux ci n'étant pas prévu à cet effet. Ils doivent les accompagner au début du cours et venir les chercher à la fin du cours.

Le déroulement des cours reste soumis aux autorisations préfectorales et municipales, certains changements de configuration (par Visio, Zoom) peuvent donc survenir.

Nom :

Prénom :

Numéro de téléphone :

Adresse Mail :

Cours suivis :

Signature :

